



Pension alimentaire et déclaration d'impot

Par **Christine**, le **31/03/2009** à **23:52**

Bonjour, je suis séparée du père de mes enfants, nous avons convenu, à l'amiable, sans décision de justice, que mon ex-conjoint me verserait une pension alimentaire pour les trois enfants dont j'ai la charge.

Nous avons également convenu, en toute bonne foi, qu'il ne déduirait pas cette pension dans sa déclaration de revenus et que je ne la déclarerai pas sur la mienne. L'un de mes enfants était à ma charge fiscale, les deux autres à la charge fiscale de leur père.

Aurais-je dû déclarer tout ou partie de la pension alimentaire perçue?

Aujourd'hui deux de mes enfants sont majeurs, à ma charge fiscale, et je perçois encore une pension alimentaire pour eux. Dois-je la déclarer aux impôts ?

Merci de votre réponse.